

# COMMUNE D ' YEVRES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 06 novembre 2008

Le 06 novembre 2008, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 11 septembre 2008, est approuvé à l'unanimité.

### TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2009

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs communaux, pour l'année 2009 :

#### 1) Concession cimetière communal

- \* concession perpétuelle : **617,00 Euros**
- \* droit de superposition : **266,00 Euros**
- \* concession au columbarium : **468,00 Euros**
- \* avec un supplément de **94,00 Euros** pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> urne

#### 2) Droit de place

- \* forfait par emplacement : **105,00 Euros**

#### 3) Restauration scolaire : prix du repas

- \* élèves : **2,55 €**
- \* commensaux : **3,50 €**

#### 4) Transport scolaire

- \* forfait annuel : **96,00 €**
  - \* demi forfait annuel : **49,50 €**
- (enfant prenant le car à l'aller ou au retour)

#### 5) Location salle récréative

##### Location à la journée :

- Commune : **335 Euros**
- Hors commune : **400 Euros**

Entretien : **45 Euros / heure** de remise en état, si besoin.

**Location samedi et dimanche :**

Commune :           **590 Euros**  
Hors commune :   **670 Euros**

Entretien : **45 Euros / heure** de remise en état, si besoin.

**Association dont le siège social est à Yèvres : gratuit** (sous réserve de remise en état).

**Association concernant Yèvres partiellement** : ½ tarif Commune (sous réserve de remise en état)

**CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE 2008/2009**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et les cars J. M. LECUYER, fixant les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2008/2009.

**RESTAURATION DU CADRE D'UN TABLEAU :**  
**DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la restauration du cadre d'un tableau de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce devis,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

**GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE**  
**AUX COMMUNES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour des travaux de grosses réparations sur la voirie communale, correspondant au programme 2009.

Le montant du devis s'élève à 51 038,80 €H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

**DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE PEREQUATION 2008**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures concernant divers achats ou travaux, dont le règlement est intervenu au cours de l'année 2008, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation, au titre de l'année 2008, d'un montant de **21 206,65 €**

## **ACQUISITION FONCIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SCI LA MADELEINIÈRE, pour l'achat par la commune des parcelles cadastrées section AB n° 252 et n° 253, d'une contenance totale de 2 095 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € symbolique.

### **LOTISSEMENT « LA CROIX DU BUT » : CESSION DE TERRAINS A LA SAEDEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a signé un contrat de concession d'aménagement avec la SAEDEL, concernant l'aménagement du lotissement « La Croix du But ».

La SAEDEL doit se rendre propriétaire des terrains concernés par le lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la cession à la SAEDEL du terrain propriété de la commune nécessaire à la création de ce lotissement ;
- autorise Monsieur le Maire et Monsieur Daniel DOUARD à signer l'acte administratif de vente à intervenir.

### **REHABILITATION DE LA MAISON TRAMBLAY : AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la SELARL LEGENDRE, pour la réhabilitation de la Maison Trambly, un avenant à ce contrat est nécessaire :

La plus value de cet avenant est de 6 864,00 €H.T.

Le contrat de maîtrise d'œuvre est donc de 27 800,00 €H.T.

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 novembre 2008,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **REHABILITATION DE LA MAISON TRAMBLAY : ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises pour les travaux de réhabilitation de la Maison Trambly.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres :

- \* lot n° 1 : TACHAU pour 90 000,00 €H.T.
- \* lot n° 2 : GIRARD et FILS pour 43 999,00 €H.T.
- \* lot n° 3 : M. T. B. pour 37 654,87 €H.T.
- \* lot n° 4 : PIGERE pour 36 000,00 €H.T.
- \* lot n° 5 : OLIVIER pour 25 666,71 €H.T.
- \* lot n° 6 : OLIVIER pour 14 000,00 €H.T.

- \* lot n° 7 : BRANLARD pour 9 736,10 €H.T.
- \* lot n° 8 : CERETTI pour 7 400,00 €H.T.
- \* lot n° 9 : BECHE pour 13 066,40 €H.T.
- \* lot n° 10 : CERETTI pour 6 000,00 €H.T.

- autorise Monsieur le Maire à signer les marches avec les entreprises retenues.

### **VIREMENTS DE CREDIT SUR LE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit, sur le budget Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédit présentés.

### **INDEMNITE DE CONSEIL**

Le Conseil Municipal décide d'accorder le pourcentage maximum de l'indemnité de conseil, soit 100 %, aux Receveurs-Percepteurs suivants :

- Monsieur LEPAPE Joris, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2008,
- Monsieur LEGALL Lionel, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2008,
- Monsieur GAUVRIT Christian, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **BILAN CANTINE SCOLAIRE 2007/2008**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan financier de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2007/2008.

#### **1 RECETTES**

*\* Participation des familles : 39 343 €*

soit 15 863 repas

soit 113 repas / jour en moyenne

#### **2 DEPENSES**

**80 676 €**

Participation de la commune : **41 333 €**

En ce qui concerne la qualité du service (cuisine, accueil, ...), les retours par les enfants et leurs familles sont très positifs depuis la rénovation des locaux.

### **BONS D'ACHAT DE NOËL AUX ANCIENS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le principe de distribution des bons d'achat, pour les anciens, excepté pour les personnes en établissement d'accueil, pour lesquelles un cadeau est maintenu, d'une valeur égale au bon d'achat.

Le montant du bon d'achat est fixé à 15 Euros, et il sera à utiliser chez les commerçants d'Yèvres suivants, avant le 25 janvier 2009 : boulangerie, coiffure, pharmacie et épicerie.

Le Conseil Municipal décide que la distribution des bons d'achat aura lieu le lundi 15 décembre, à partir de 14 heures, le mercredi 17 après-midi, le jeudi 18 après-midi, et le samedi 20 matin, selon les secteurs.

### **CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE PAROISSIALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de mise à disposition de la salle paroissiale par l'Association Diocésaine de Chartres, pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce contrat de mise à disposition,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **LOTISSEMENT « LA CROIX DU BUT » : MARCHÉ « ECLAIRAGE PUBLIC »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un marché « éclairage public » pour le lotissement « La Croix du But ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la réalisation du marché « éclairage public » pour le lotissement « La Croix du But »,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce marché.

### **CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BROU-BULLOU-YEVRES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à passer avec le Syndicat Intercommunal de Brou – Bullou – Yèvres, concernant la répartition des charges liées à l'entretien, la collecte et le traitement des eaux pluviales sur les réseaux unitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **CONVENTION D'APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'application du protocole d'accord avec EDF, en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, liée aux travaux de rénovation de la salle récréative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **CONVENTION DE REPARTITION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de répartition de certificats d'économies d'énergie, avec EDF, liée aux travaux de restauration de la salle récréative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **CONTRAT DE VERIFICATION DES EXTINCTEURS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de vérification des extincteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce contrat,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **CONTRAT DE MAINTENANCE DU CHAUFFAGE ET DE LA VENTILATION A LA SALLE RECREATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance du chauffage et de la ventilation à la salle récréative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce contrat de maintenance,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de planter une haie sur une parcelle située Rue de La Croix Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de Monsieur le Président du Conseil Général, pour la plantation de cette haie.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements :

- \* pour des subventions communales versées.
- \* pour l'attribution, par le CCAS, d'une subvention qui a contribué à l'achat d'appareils auditifs par un administré.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Lycée ROTROU de Dreux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

- Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction de la réouverture de l'épicerie. Ce sentiment est partagé par l'ensemble du Conseil Municipal et par de nombreux administrés.

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux :

\* lotissement « la Croix du But » : le permis d'aménager est à l'instruction à la DDE. Pour la vente des parcelles, un dispositif de Pass-Foncier est envisageable (aide de la commune et du Conseil Général) ; une réunion avec la SAEDEL aura lieu. Un règlement d'attribution des parcelles peut également être élaboré.

\* création de logements Rue Narcisse Billard, par le Logement Dunois : une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée.

\* aménagement espace traiteur de la salle récréative : les travaux seront réalisés mi-novembre 2008.

\* aménagement RD 955 : la réception des travaux est programmée le jeudi 13 novembre.

\* les travaux sur la Z.A. la Croix Verte, financés par la Communauté de communes du Perche-Gouet, se terminent.

\* la commission des travaux a visité l'ancien logement de l'école : le principe de création d'une salle de réunion et de bureaux, au rez-de-chaussée, et d'un logement, à l'étage, a été relancé. Une première réunion avec Monsieur LEGENDRE, architecte, est fixée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

\* qu'il a fait une proposition d'achat à la SCI VANN, pour les bâtiments sis 2, Rue du Pont.

\* que le visuel des enveloppes prêt à poster a été choisi ; il s'agit du portrait de l'évêque Ferdinand de Neufville de Villeroy.

\* que la commission communication travaille sur la mise à jour et le rajeunissement du site Internet et sur le prochain bulletin municipal.

\* que le problème d'écoulement d'eau à Issay a été résolu : une buse était écrasée.

\* que l'action sociale pour le personnel communal étant devenue une obligation, une adhésion au Comité National d'Action Sociale est à l'étude.

\* qu'il a été saisi d'un projet de création d'une activité volley-ball loisir à Yèvres. La décision sera prise au sein de l'US Yèvres.

- Madame LAJOIE dénonce le problème de la vitesse excessive à Issay. Monsieur le Maire déplore ce problème rencontré dans de nombreux endroits de la commune et rappelle que la vitesse est limitée à 50 km / h dans toutes les agglomérations.

- Monsieur BOULAY demande si une signalétique pour les commerces est prévue. Monsieur le Maire répond que c'est envisagé au budget 2009.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15.**